



Province de Québec
MRC Beauce-Sartigan
Municipalité de Saint-Simon-les-Mines

Séance ordinaire du 9 mars 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 9 mars 2021 à 19 h 30, par visioconférence.

Sont présents à :	M. Gilles Larivière	conseiller #1
cette visioconférence	M. Paul Tanguay	conseiller #2
via ZOOM	M. Richard Rodrigue	conseiller #3
	M. André Lapointe	conseiller #4
	M. Jean-Yves Busque	conseiller #5
	Mme Julie Hébert	conseiller #6

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin St-Laurent.

Est également présente à cette visioconférence via ZOOM Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois et ses différents renouvellements jusqu'à ce jour;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

2021-03-030

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire déclare ouverte la séance ordinaire du 9 mars 2021.

1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2021-03-031

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté et en conséquence demeure ouvert à toute modification :

1- Ouverture de la séance

- 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
- 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour;

2- Greffe

- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021, dispense de lecture;



- 2.2 Adoption du règlement 276-2021 relatif à un emprunt de 150 000 \$;
- 2.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 277-2021 relatif à un emprunt pour l'élaboration d'un rapport d'étude préliminaire pour l'aménagement de réseaux d'égouts et d'eau potable;
- 2.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 271-2020;
- 3- Administration générale**
 - 3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer;
 - 3.2 Embauche d'un consultant pour une demande d'exclusion à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);
 - 3.3 Autorisation pour la signature d'ententes de droit de passage pour les sentiers de ski de fond et de raquettes;
 - 3.4 Soutien de la création d'un service d'écoute téléphonique accessible au moyen du numéro 988;
 - 3.5 Autoriser la Directrice générale à faire un appel d'offres pour des travaux de coupe sur le lot 4 217 534;
- 4- Aménagement et urbanisme**
 - 4.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – André Rodrigue;
 - 4.2 Modification de la résolution 2020-10-166;
- 5- Loisirs et culture**
 - 5.1 Autorisation de dépôt au Fonds culturel de la MRC Beauce-Sartigan;
- 6- Sécurité publique**

Aucun sujet
- 7- Hygiène du milieu**

Aucun sujet
- 8- Travaux publics**
 - 8.1 Autoriser la Directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour l'entretien de certains fossés pour l'été 2021;
 - 8.2 Nivelier les chemins – octroi de contrat;
 - 8.3 Abat poussière – octroi de contrat été 2021;
 - 8.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
 - 8.5 Balayage des rues – octroi de contrat été 2021 et 2022;
- 9- Correspondance**
- 10- Affaires nouvelles**
- 11- Rapport des comités**
 - 11.1 Conseil des maires – MRC Beauce-Sartigan;
 - 11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;
- 12- Période de questions**
- 13- Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. GREFFE

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;



2021-03-032

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2021 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2.2 Adoption du règlement 276-2021 relatif à un emprunt de 150 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

2021-03-033

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu à l'unanimité que le règlement soit adopté tel que déposé.

2.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 277-2021 relatif à un emprunt pour l'élaboration d'un rapport d'étude préliminaire pour l'aménagement de réseaux d'égouts et d'eau potable

Le conseiller Jean-Yves Busque donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement qui décrètera des dépenses en immobilisation et un emprunt de 125 000 \$ pour l'élaboration d'un rapport d'étude préliminaire pour l'aménagement de réseaux d'égouts et d'eau potable.

Que le projet de règlement n° 277-2021 est déposé.

2.4 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 271-2020

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite entre le 19 février 2021 et le 8 mars 2021 pour s'inscrire au registre des personnes habiles à voter pour le règlement 271-2020;

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 271-2020 tel que rédigé.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

2021-03-034

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de février 2021, tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 71 444,33 \$.
- que le sommaire de paie mensuel d'un montant de 18 263,76 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



3.2 Embauche d'un consultant pour une demande d'exclusion à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire une demande d'exclusion à la CPTAQ concernant le lot 4 206 792;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir de l'aide pour bien préparer la demande;

2021-03-035

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines mandate le consultant Guy Lebeau pour nous aider dans la préparation de notre demande d'exclusion.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.3 Autorisation pour la signature d'ententes de droit de passage pour les sentiers de ski de fond et de raquettes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a aménagé un sentier de ski de fond et un sentier de raquette sur des propriétés privées;

CONSIDÉRANT QU'une entente de droit de passage doit être signée avec les propriétaires de ces propriétés;

2021-03-036

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la Directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les ententes de droit de passage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.4 Soutien de la création d'un service d'écoute téléphonique accessible au moyen du numéro 988

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a adopté une motion visant l'adoption d'un service d'écoute téléphonique national accessible au moyen du numéro 988 pour prévenir le suicide et fournir une assistance immédiate en cas de crise;

QUE la demande en services de prévention du suicide a augmenté de 200 % pendant la pandémie de COVID-19;

QUE pour utiliser les services d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide existants, il faut composer des numéros à 10 chiffres difficiles à mémoriser, chercher dans des répertoires ou être mis en attente;

QUE les États-Unis auront un service d'écoute téléphonique national accessible par le numéro 988 en 2022;

ET QUE la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines reconnaît la grande importance de faire tomber les obstacles critiques dressés devant les personnes en situation de crise qui cherchent de l'aide;

2021-03-037

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par la conseillère Julie Hébert et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines appuie la création de ce service d'écoute téléphonique national.

QU'une lettre attestant cet appui soit envoyée au député de la circonscription, au député provincial, au ministre de la Santé du gouvernement fédéral et au Conseil de la radiodiffusion et des



télécommunications canadiennes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3.5 Autoriser la Directrice générale à faire un appel d'offres pour des travaux de coupe sur le lot 4 217 534

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir un pourcentage sur le revenu net pour différentes essences d'arbres, et ce selon les quantités établies dans les prescriptions sylvicoles;

2021-03-038

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines autorise la Directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour une coupe d'arbres sur le lot 4 217 534 selon les prescriptions sylvicoles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

4.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – André Rodrigue

ATTENDU QUE, Monsieur André Rodrigue est propriétaire du lot 3 629 255 totalisant 1 184,7 mètres carrés et sur lequel on retrouve un chalet;

ATTENDU QUE M. Rodrigue a acquis cette propriété en deux étapes, soit en 1971 et en 1992;

ATTENDU QU'en 1989, monsieur Rodrigue a construit une remise agricole qu'il a transformée en chalet en 1990. Le rôle foncier indique d'ailleurs que le chalet a été construit en 1990.

ATTENDU QUE la deuxième partie, acquise en 1992, fait suite à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole, à des fins d'aliénation, lotissement et d'agrandissement d'emplacement de villégiature;

ATTENDU QUE lors de la transformation de la remise agricole en chalet, la réglementation municipale autorisait la construction de résidences dans ce secteur de la zone agricole;

ATTENDU QUE comme monsieur Rodrigue désire vendre sa propriété, il souhaite régulariser la situation en rendant la transformation du chalet conforme à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE M. Rodrigue étant propriétaire d'une partie du lot avant l'entrée en vigueur de la loi en 1980, il bénéficiait du privilège de l'article 31 de la loi qui permettait au propriétaire d'un terrain vacant de se construire une résidence, et ce, jusqu'en 1988.

ATTENDU QUE par méconnaissance de la loi, il a plutôt fait une déclaration à la CPTAQ en 1989 pour la construction d'une remise agricole.

ATTENDU QUE le secteur de villégiature où est localisé n'a pas été retenu dans les îlots déstructurés en vertu de l'article 59 de la LPTAA puisque tous les emplacements, six, étaient déjà construits.

CONSIDÉRANT QUE M. Rodrigue aurait pu bénéficier du privilège de l'article 31 de la loi à l'époque et que la CPTAQ a autorisé l'agrandissement de son emplacement en 1992 à des fins de villégiature accessoire;



2021-03-039

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Lapointe, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines appuie la demande d'autorisation de M. André Rodrigue auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la transformation d'une remise agricole en chalet sur le lot 3 629 255.

QUE le conseil informe la Commission que cet appui est motivé par le fait que la demande vise à régulariser une situation existante depuis 1990 et que le projet était conforme à la réglementation en vigueur à cette époque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.2 Modification de la résolution 2020-10-166

2021-03-040

Il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la résolution 2020-10-166 soit modifiée en ajoutant le lot 6 286 308 qui est le chemin d'accès.

QUE la résolution se lise comme suit :

ATTENDU QUE madame Rose-Line Laflamme-Caux soumet une demande qui vise à permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture les lots 3 629 149 et 6 286 308 comme chemin d'accès, d'une superficie de 0,4162 hectare;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient à aucune réglementation municipale;

ATTENDU QUE son projet à long terme est d'avoir un élevage de chiens et que ce type d'activité est autorisé seulement en zone agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller Gilles Larivière et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Simon-les-Mines appuie ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 Autorisation de dépôt au Fonds culturel de la MRC Beauce-Sartigan

ATTENDU l'appel de projets du Fonds culturel 2021 de la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines désire implanter des panneaux historiques devant certaines propriétés;

2021-03-041

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE le Conseil s'engage à investir le montant nécessaire afin de réaliser le projet.

QUE le Conseil autorise la Directrice générale à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet



7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Autoriser la Directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour l'entretien de certains fossés pour l'été 2021

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir des prix au mètre et à l'heure pour des travaux à réaliser dans certains fossés pour l'été 2021;

2021-03-042

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines autorise la Directrice générale à faire un appel d'offres sur invitation pour l'entretien de certains fossés pour l'été 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.2 Nivelier les chemins – octroi de contrat

2021-03-043

Il est proposé par la conseillère Julie Hébert, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines mandate monsieur Donald Laliberté pour le nivelage des routes à l'été 2021 au coût de 137 \$ par heure plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.3 Abat-poussière – octroi de contrat été 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines a demandé un prix au litre pour l'achat d'abat-poussière pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les prix suivants :

Compagnie	Prix au litre
Enviro Solutions Canada inc.	0,309 \$
Transport Adrien Roy & filles inc.	0,352 \$

2021-03-044

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines octroie le contrat à la compagnie Enviro Solutions Canada inc. au taux de 0,309 \$ du litre plus taxes pour l'été 2021, ce prix inclut l'épandage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 129 214 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

2021-03-045

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Rodrigue, appuyé par le conseiller André Lapointe et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines informe le ministère des Transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la



responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8.5 Balayage des rues – octroi de contrat été 2021 et 2022

2021-03-046

Il est proposé par le conseiller Gilles Larivière, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Simon-les-Mines octroie le contrat de balayage des rues pour l'été 2021 et l'été 2022 à la compagnie Les Immeubles 118 inc. au coût de 120 \$ par heure plus 200 \$ par jour pour le réservoir d'eau plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. RAPPORT DES COMITÉS

11.1 Conseil des maires – MRC Beauce-Sartigan;

11.2 Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-03-047

À 20 h 15, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Martin St-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Martin St-Laurent
Maire

Véronique Fortin
Directrice générale et secrétaire-trésorière